



## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### ALM ACTIONS ZONE EURO ISR (Code ISIN Part ID : FR0011511807) OPCVM géré par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

#### Objectifs et politique d'investissement :

De classification « **Actions de pays de la zone euro** », le fonds « ALM ACTIONS ZONE EURO ISR » a pour objectif de surperformer l'indice « **MSCI EMU** », évalué sur les cours de clôture (dividendes nets réinvestis), en mettant en œuvre une stratégie ISR.

L'indice « **MSCI EMU** » est un indice actions représentatif des plus grandes capitalisations de la zone euro. Il est libellé en euro et contient environ 240 valeurs.

**90%** minimum des investissements du fonds sont en titres vifs ou en parts ou actions d'OPC gérés ou non par la société de gestion dits socialement responsables (**ISR**).

Ces investissements ont été réalisés selon la méthodologie d'investissements socialement responsable (ISR) définie par la société de gestion et décrite ci-dessous.

Pour la sélection des titres vifs, cette méthodologie ISR consiste à noter les émetteurs des titres pour ne retenir que ceux ayant les meilleures pratiques en matière environnementale (ex : réduction des émissions de gaz à effet de serre, leur engagement en matière de lutte contre le changement climatique), sociale (ex : conditions de travail des salariés, leur politique en faveur de l'éducation) et de gouvernance (ex : éthique des affaires, l'intégrité des institutions publiques et privées), selon l'analyse de la société de gestion (best-in-class).

Sur la base de cette notation :

- Pour les émetteurs privés, seuls les titres des émetteurs ayant une note environnementale, sociétale et de gouvernance (ESG) supérieure à la médiane de leur secteur peuvent être maintenus en portefeuille ;

- Pour les émetteurs souverains, seuls les titres des émetteurs faisant partie des trois meilleurs quartiles au sein de l'univers d'investissement de départ peuvent être retenus en portefeuille.

Une sélection d'OPC ISR internes et externes est, elle, obtenue par application de critères d'éligibilité définis par la gestion (durée d'existence du fonds, forme juridique et classification réglementaire, encours). Aussi, la société de gestion sélectionne principalement des approches dites Best-in-class (pour ne retenir que les meilleurs émetteurs de chaque secteur sans exclure aucun secteur a priori), Best-in-universe (afin de sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement étudié) et occasionnellement d'Exclusion (de secteurs tels que le tabac ou l'armement pour des raisons éthiques). Cette sélection permet d'obtenir un univers réduit d'OPC externes déclarant appliquer une stratégie ISR et distribués comme tel sur lequel est réalisé des études d'ordre quantitatif et qualitatif.

Cette sélection des OPC peut générer une absence de cohérence des fonds sous-jacents entre eux en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion.

Les critères de sélection des titres vifs et d'OPC ISR, exposés ci-dessus, sont détaillés à la rubrique « Stratégies d'investissements » du Prospectus.

Le fonds peut, par ailleurs, investir jusqu'à **10%** de son actif net dans des titres vifs et/ou des parts ou actions d'OPC n'ayant pas été soumis à une analyse ISR.

Le fonds est investi :

- en permanence à hauteur de **90%** de son actif net sur un ou plusieurs marchés des actions cotées sur un marché réglementé émises dans un ou plusieurs états de la zone euro, dont **75%** minimum de son actif net en titres éligibles au PEA (valeurs ISR composant l'indice de référence ; actions de moyennes et grandes capitalisations) ;
- à hauteur de **10%** maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger. Ces investissements portent sur des OPCVM de classification AMF ou catégories suivantes :
  - « monétaires » et/ou
  - « monétaires court terme » et/ou
  - « Actions françaises » et/ou
  - « Actions de pays de la zone euro » et/ou
  - « Actions des pays de l'Union européenne ».

Le gérant du fonds peut enfin avoir recours de manière temporaire à des opérations d'emprunts d'espèces (**10%** maximum de l'actif net).

Du fait d'un mode de gestion active, la composition du fonds peut s'écarter significativement de celle de son indice de référence.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont émises à tout moment et sont centralisées **chaque jour de valorisation (J)** jusqu'à **12h30** auprès de BNP PARIBAS Securities Services. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et réglées en **J+2**.

Le fonds (part ID) **distribue** son résultat net et ses plus-values.

**Recommandation** : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de **5 ans**.

#### Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, A risque plus élevé,  
 rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le fonds « ACTIONS ZONE EURO ISR » est classé dans la catégorie [6] lié à l'investissement en actions émises par un ou plusieurs états de la zone euro qui entrent dans la composition de son actif net.



**Frais :**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,50%(*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

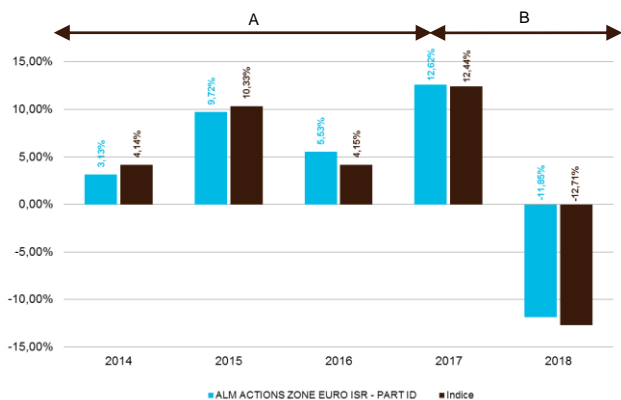
(\*) Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique « frais » du prospectus de ce fonds disponible auprès d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris.**

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Performances passées :**



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;
- Les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées ; les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées ;
- La première émission de part a eu lieu en 2002 ;
- Le fonds a été créé le 31/05/2002 ;
- La part ID a été émise en 2013.
- La monnaie dans laquelle les performances passées ont été évaluées est l'euro.

A : Jusqu'au 02/04/2017 : Euro Stoxx (clôture, DR)

B : Depuis le 03/04/2017 : MSCI EMU (clôture, DR)

**Le 03/04/2017, l'indicateur de référence du fonds est devenu le « MSCI EMU », dividendes nets réinvestis.**

**Informations pratiques :**

- **Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
- **Souscripteurs :** Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / *US persons* (la définition est disponible dans le prospectus du fonds).
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds (prospectus / rapport annuel/document semestriel) :** toutes les informations concernant le fonds peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris**, [www.aq2rlamondiale-ga.fr](http://www.aq2rlamondiale-ga.fr).
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris**.
- **Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur ou distributeur du fonds.
- **Catégories de parts :** Ce fonds est constitué d'autres types de parts.
- La responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

**Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2019.**